



« ARDEBAT 2 »

Ivan Leroux de Lens
Nantes Sainte Thérèse - 8 Boulevard Jean XXIII - 44100 Nantes
Tel 02 40 76 84 00 - Fax 02 40 59 69 07
<http://www.assurance-nantes.info>
devis@assurance-nantes.info

Les questions contenues dans la présente proposition ont pour objet de connaître :

	Pages
I. Vos références	2
II. Les renseignements généraux concernant votre entreprise	2 et 3
III. Le ou les métiers que vous exercez (et éventuellement la ou les spécialités), ainsi que les travaux et ouvrages réalisés dans le cadre de votre ou vos métier(s)	4 à 14
IV. La ou les spécialités particulières que vous exercez	14
V. Le coût maximum des travaux tous corps d'état des constructions auxquelles vous participez	14
VI. Vos antécédents	15
VII. La formule de garantie que vous souhaitez souscrire	16
VIII. Vos commentaires et/ou renseignements complémentaires.....	17

TRÈS IMPORTANT

La présente proposition, qui fera partie intégrante du contrat s'il se réalise, permet au GAN, conformément à l'article L. 113-2 du code des Assurances, d'apprécier les risques qu'il prend en charge et vos besoins en assurance.

Nous vous remercions donc de répondre avec précision à ces questions.

I VOS RÉFÉRENCES

N° de client :

■ Nom ou Raison Sociale :

 Sigle : Forme juridique :

 Adresse e-mail:

 Site Internet de l'entreprise :

■ Adresse :
Rue :

Commune : Code postal :

■ Numéro SIREN : Code APE (NAF) :

■ Numéro d'inscription :

au répertoire des métiers : (Fournir la copie du certificat d'inscription au R.M.)

au registre du commerce :

■ Date de création de votre entreprise : / /

■ L'entreprise fait-elle partie d'un groupe ? OUI NON

Si OUI, précisez en quelle qualité :
 Filiale Société mère Membre associé
 Membre d'un GIE Membre d'un GEIE

Nom et adresse du groupe :

Assureur :

■ Autres particularités (qualification en cours...) :

II RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Effectif de l'entreprise

Effectif (1) : dont salariés

(1) Par effectif, on entend, le chef d'entreprise, son conjoint et les autres membres de sa famille lorsqu'ils participent aux travaux, le personnel salarié ou non y compris les apprentis et lorsqu'il s'agit d'une société, le président, les administrateurs, directeurs et gérants.

Effectif administratif, commercial, de fabrication, de bureau d'études : personnes

Effectif exécutant les travaux sur chantier : personnes

▶ Encadrement (nombre de chefs de chantier, chefs d'équipe, etc.,...) :

▶ Ancienneté moyenne dans le métier de l'encadrement : ans

▶ Diplômes du bâtiment détenus par l'encadrement **Joindre la copie des diplômes**

Matériel de l'entreprise

Etes-vous propriétaire de plus de 50% du matériel utilisé pour vos travaux ? OUI NON

Par matériel, on entend : les véhicules automoteurs (tels que : camionnettes, camions, toupies à béton, porte-char, etc.), les engins de chantier automoteurs (tels que : tractopelles, bulldozers, etc.), les matériels divers (tels que : échafaudages, grues, bétonnières, centrale à béton, etc.), et/ou spécifiques appropriés aux travaux, etc.

II RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (suite)

Chiffre d'affaires annuel hors taxes

Il est important que nous connaissions, pour mieux apprécier le risque pris en charge, la nature des marchés passés ou à passer ainsi que le chiffre d'affaires s'y rapportant.

Cocher la ou les cases correspondant à votre situation et indiquez-nous votre chiffre d'affaires annuel HT :

Chiffre d'affaires en euros, matériaux fournis et main d'œuvre

- Marché d'Entreprise :** Vous êtes locateur d'ouvrage, ou sous-traitant, titulaire d'un marché de travaux que vous exécutez vous-même ou avec votre propre personnel d'exécution, et pour lequel vous pouvez accessoirement **faire appel à des sous-traitants pour des métiers que vous exercez.**

CA année N	
CA année N-1	
CA année N-2	

- Marché d'Entreprise générale :** Vous êtes locateur d'ouvrage, ou sous-traitant, titulaire d'un marché de travaux que vous exécutez vous-même ou avec votre propre personnel d'exécution, et pour lequel vous pouvez **faire appel à des sous-traitants pour des métiers que vous n'exercez pas.**

CA année N	
CA année N-1	
CA année N-2	

De par cette loi, est un « constructeur de maisons individuelles » l'entreprise ou l'artisan qui :

- fournit de manière directe ou indirecte les plans de la maison et construit tout ou partie de la maison,
- sans fournir les plans de la maison, exécute les travaux de gros œuvre, de mise hors d'eau et hors d'air.

CA année N	
CA année N-1	
CA année N-2	

Si vous intervenez en qualité de constructeur de maisons individuelles, indiquez votre organisme de caution (établissement financier ou entreprise d'assurance agréée) :

.....

Joignez une copie de l'attestation de caution obligatoire correspondante (**garantie de livraison**).

(1) Si vous ne passez que des marchés de contractant général ou de constructeur de maisons individuelles, reportez-vous directement à la page 14 pour indiquer si vous avez des spécialités particulières.

.....

Chiffre d'affaires de vente sans marché de pose même sous-traitée (en euros)

- Activités de vente de matériaux, produits ou matériels

OUI NON

CA année N	
CA année N-1	
CA année N-2	

Si oui, lesquels :

III. DÉCLARATION DES MÉTIERS EXERCÉS

Vous avez déclaré passer des marchés d'entreprise ou d'entreprise générale ; vous devez maintenant nous déclarer le ou les métiers que vous exercez.

MÉTIER	DÉFINITION DES MÉTIERS ET DES SPECIALITES PAGES :	MÉTIER EXERCÉ (cochez la case correspondante)	CHIFFRE D'AFFAIRES (HT) en EUROS			QUALIFICATION * (si Oui, précisez laquelle) JOINDRE UNE COPIE DU CERTIFICAT
			GLOBAL Ouvrages soumis et non soumis	QUE VOUS DONNEZ EN SOUS - TRAITANCE	QUE VOUS RÉALISEZ EN SOUS- TRAITANCE	
Maçon	6					
VRD	7					
Terrassier	7					
Charpentier métallique	8					
Charpentier bois	8					
Couvreur	8-9					
Façadier	9					
Menuisier bois et PVC	9					
Menuisier métallique et autres matériaux	10					
Chauffagiste	11					
Plombier/zingueur	11					
Electricien	12					
Climaticien/Frigoriste	12					
Ascensoriste	12					
Carreleur	13					
Serrurier	13					
Vitrier	13					
Peintre	13					
Plâtrier	14					
Poseur de revêtement souples	14					
Aménageur de cuisines/ salles de bains	14					

* Qualification : tout certificat délivré par un organisme officiel tel que Qualibat, Qualifelec...

Rappel : les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance

Vous êtes soumis à une présomption de responsabilité mais pas à l'obligation d'assurance pour les ouvrages suivants :

1. Les ouvrages maritimes, lacustres, fluviaux, les ouvrages d'infrastructures routières, portuaires, héliportuaires, aéroportuaires, ferroviaires, les ouvrages de traitement de résidus urbains, de déchets industriels et d'effluents, ainsi que les éléments d'équipement de l'un ou l'autre de ces ouvrages.
2. Les voiries, les réseaux divers, les ouvrages piétonniers, les canalisations, les lignes ou câbles et leurs supports, les parcs de stationnement, les ouvrages de transport, de production, de stockage et de distribution d'énergie, les ouvrages de télécommunications, les ouvrages sportifs non couverts, ainsi que leurs éléments d'équipement, sont également exclus des obligations d'assurance mentionnées au premier alinéa, **sauf si l'un ou l'autre de ces ouvrages ou éléments d'équipement est accessoire à un ouvrage soumis aux obligations précitées.**

Dans le cadre de votre métier, êtes-vous susceptible de réaliser des travaux sur de tels ouvrages?

OUI NON

Si OUI, lesquels :

- Ouvrages d'infrastructure routières, portuaires, héliportuaires, aéroportuaires, ferroviaires OUI NON
- Ouvrages de traitement de résidus urbains, de déchets industriels et d'effluents OUI NON
- Les voiries y compris signalisation et éclairage publics OUI NON
- Les réseaux divers OUI NON
- Les ouvrages piétonniers OUI NON
- Les canalisations OUI NON
- Les lignes ou câbles et leurs supports OUI NON
- Les parcs de stationnement OUI NON
- Les ouvrages de transport, de production, de stockage et de distribution d'énergie OUI NON
- Les ouvrages de télécommunications OUI NON
- Les ouvrages sportifs non couverts OUI NON

- Ouvrages à la mer, sur fleuves, rivières, lacs, y compris prise d'eau pour tout ouvrage, barrage de tout type OUI NON
- Ouvrages mobiles OUI NON
- Ouvrages réalisés avec des techniques innovantes OUI NON
- Réseau de chauffage urbain, installations de géothermie « collectives », réseaux industriels en général et éoliennes OUI NON

Chiffre d'affaires annuel, Ouvrages non Soumis (HT et en euros) : _____

- Le coût maximum des travaux tous corps d'état des ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance, à la réalisation desquels vous participez à quelque titre que ce soit, est inférieur à 3.000.000 €

OUI NON

Si non : coût maximum : _____

MÉTIERS DE LA FAMILLE INFRASTRUCTURE – GROS ŒUVRE

Métier : Maçon

Outre les travaux courants de maçonnerie et béton armé, ce métier comprend également pour les travaux et marchés de maçonnerie concernés :

- Le terrassement, les canalisations enterrées, les fondations,
- Les enduits à base de liant hydraulique ou de synthèse, les revêtements extérieurs,
- La pose de matériaux contribuant à l'isolation thermique intérieure ou extérieure ou à l'isolation acoustique,
- Les travaux courants de briquetage, pavage, dallage, chape,
- La pose de renforts bois ou métal nécessités par l'ouverture de baies ou de reprises en sous-œuvre,
- Ainsi que la réalisation des travaux accessoires ou complémentaires de :
 - selon les usages locaux, la pose d'éléments simples de charpente ne comportant ni entaille, ni assemblage et scellés directement à la maçonnerie et la mise en œuvre, sans modification et selon plan de pose détaillé du fabricant, de fermettes industrialisées en bois traité, assemblées par connecteurs métalliques, intégrant des dispositifs d'anti flambage et de contreventement,
 - démolition manuelle et mécanique (l'activité de démolition comprend également les travaux accessoires de type maçonnerie, petits travaux de zinguerie et couverture pour raccordement sur existants, petits travaux de VRD),
 - pose d' huisserie, plâtrerie, carrelage et revêtement plastique, textile ou bois, calfeutrement de joints.
- Et selon usages locaux, les travaux suivants liés à la fumisterie : construction, réparation et entretien d'âtre ou foyer à usage domestique et individuel, conduits de fumée et de ventilation à usage domestique et individuel, ravalement et réfection des souches hors combles.

➤ Dans le cadre du métier déclaré, réalisez-vous les spécialités suivantes:

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| • Revêtements extérieurs d'imperméabilité de façade au liant synthétique..... | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Restauration du patrimoine historique classé ou non | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Planchers ou panneaux translucides..... | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Pose d'éléments préfabriqués en béton précontraint de portée supérieure à 6 mètres, réalisée : | | |
| – dans le cadre de la qualification professionnelle correspondante (1)..... | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| – sans qualification professionnelle correspondante | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Ouvrages étanches enterrés ou semi-enterrés, hors piscine, ou en élévation en béton armé ou béton précontraint, réalisés : | | |
| – dans le cadre de la qualification professionnelle correspondante (1)..... | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| – sans qualification professionnelle correspondante | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Cheminées industrielles en maçonnerie ou en béton | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Châteaux d'eau, réservoirs d'eau, cuves de stockage, réservoirs (tels que : réfrigérants et gazomètres), fosses et silos..... | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Dallages industriels au sens du DTU 13-3 annexes 1 et 2 | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Utilisation de matériaux anciens | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

Concernant précisément les fondations et les soutènements :

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| • Fondations spéciales réalisées : | | |
| – dans le cadre de la qualification professionnelle correspondante (1)..... | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| – sans qualification professionnelle correspondante | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Techniques d'enrochements hors digues | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Rabattement de nappe | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

(1) Qualification : tout certificat délivré par un organisme officiel tel que Qualibat, Qualifelec...

Rappel : la qualification doit être indiquée page 4

Métier : V.R.D.

Ce métier consiste pour sa partie Réseaux Divers (RD), en la réalisation de réseaux de canalisations pour le transport de fluides de toutes natures et pour sa partie Voirie (V), en la réalisation des corps de chaussée, revêtement et ouvrages accessoires de routes ainsi que les plates-formes spéciales pour terrains de sport.

Le métier peut comprendre également en accessoire des travaux concernés, des travaux de maçonnerie, et des travaux de plomberie.

➤ Dans le cadre du métier déclaré, **réalisez-vous les spécialités suivantes:**

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| • Systèmes d'arrosage ou d'irrigation..... | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Réseaux de drainage agricole | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Techniques d'enrochements hors digues | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Techniques de revêtement de terrain sportif | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Techniques routières | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

Métier : Terrassier

Ce métier consiste au creusement et au blindage de fouilles ainsi qu'aux remblais de comblement.

➤ Dans le cadre du métier déclaré, **réalisez-vous la spécialité suivante:**

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| • Réalisation de comblement de carrière..... | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
|--|------------------------------|------------------------------|

Métier : Charpentier métallique

Ce métier comprend la réalisation des ossatures de bâtiments et structures similaires ainsi que la réalisation des travaux accessoires au marché de charpente métallique suivants :

- Le montage – levage des ouvrages
- La couverture et le bardage lorsque ceux-ci sont directement fixés à l'ossature que l'assuré a mise en oeuvre
- Les travaux en sous-œuvre
- L'isolation thermique et acoustique dont les techniques de mise en oeuvre relèvent par nature de ce métier

➤ Dans le cadre du métier déclaré, réalisez- **les spécialités suivantes:**

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| • Systèmes constructifs préfabriqués | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Ossatures d'appareils de levage, de manutention et de transports et passerelles
métalliques..... | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Structures tridimensionnelles | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Organes de stockage verticaux ou horizontaux pour produits solides ou pulvérulents | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

Métier : Charpentier bois

Ce métier comprend la réalisation des ossatures bois de bâtiment ainsi que la réalisation des travaux accessoires au marché de charpente bois suivants :

- Couverture et bardage lorsque ceux-ci sont fixés directement à l'ossature, que l'assuré a mise en oeuvre, ainsi que les accessoires divers correspondants
- Support de couverture ou d'étanchéité
- Plafond, faux-plafond, cloison en bois et autres matériaux
- Plancher et parquet à clouer
- Isolation thermique ou acoustique au moyen de matériaux dont les techniques de mise en oeuvre relèvent par nature de ce métier
- Traitement préventif de préservation des bois contre les altérations biologiques par tout procédé adapté, **à l'exclusion de tous travaux curatifs**
- La fabrication, la fourniture et la mise en oeuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers.

➤ Dans le cadre du métier déclaré, réalisez-vous **les spécialités suivantes:**

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| • Charpentes en bois de type composite (c'est-à-dire avec des composants métalliques) | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Bâtiment à ossatures bois | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Charpentes du patrimoine historique classé ou non | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

MÉTIERS DE LA FAMILLE CLOS ET COUVERT

Métier : Couvreur

Ce métier comprend la réalisation de couvertures en tuile, bardeau bitumé, ardoise ou fibre ciment ; de couvertures en métaux : zinc, cuivre, aluminium, acier, plomb ; de couvertures en matériaux régionaux ; de couvertures en plaques nervurées ou ondulées.

Le métier de couvreur comprend la réalisation des travaux complémentaires tels que ceux de zinguerie ou de châssis divers, ainsi que la réalisation des travaux accessoires suivants :

- Revêtements verticaux et bardage dans les matériaux ci-avant énumérés,
- Fourniture et pose de matériaux contribuant à l'isolation thermique,
- éléments de charpente non assemblés,
- ravalement et réfection des souches hors combles suivant les usages locaux.

➤ Dans le cadre du métier déclaré, réalisez-vous **les spécialités suivantes:**

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| • Couvertures du patrimoine historique classé ou non | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Couvertures en chaume | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Traitement et/ou mise en peinture des éléments de couverture ou de bardage | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Mise en œuvre de plaques alvéolaires translucides de tout type ou plaques pleines en PVC ou en polycarbonate | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Structures textiles tendus | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Etanchéité dont l'importance est limitée de 150 m2 par chantier | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Utilisation de matériaux anciens | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Mise en œuvre de panneaux photovoltaïques intégrés ou non au bâti, dans le cadre limité de l'appellation QUALIPV module Bat. (compris ou non la sous-traitance de la partie électricité) | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Mise en œuvre de panneaux photovoltaïques intégrés ou non au bâti, en dehors de l'appellation QUALIPV module Bat. et sous-traitant la partie électricité à une entreprise qualifiée QUALIPV module Elec. | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

Métier : Façadier

Ce métier comprend les travaux de bardage et d'isolation thermique extérieure et le traitement des façades.

Concernant le bardage : Ces travaux correspondent aux techniques autres que celles des façades rideaux ou panneaux de façade métallique (relevant du métier de « menuisier métallique »). Ils comprennent la réalisation de bardage simple, de bardage double avec incorporation d'isolant, les panneaux sandwichs et les bardages spécifiques comme ceux dits à cassette à condition de bénéficier d'un Avis Technique du CSTB.

Concernant l'isolation thermique par l'extérieur : Réalisation de l'isolation thermique par l'extérieur par procédés traditionnels ou non traditionnels ayant fait l'objet d'un Avis Technique du CSTB et intégration de tout matériel ou produit contribuant à la ventilation et les fermetures associées.

Concernant le traitement des façades : Réalisation des revêtements extérieurs d'imperméabilités de façade au liant synthétique ou d'enduits à base de liant hydraulique.

➤ Dans le cadre du métier déclaré, réalisez-vous **les spécialités suivantes:**

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| • Mise en œuvre de plaques alvéolaires translucides de tout type ou plaques pleines en PVC ou en polycarbonate..... | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Mise en œuvre de panneaux sandwichs ou cassettes | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Mise en œuvre de systèmes par dalles minces enfourchées sur rails..... | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

Métier : Menuisier bois et PVC

Ce métier comprend les travaux suivants :

- La mise en œuvre de tous types de fenêtres, portes-fenêtres et portes, en bois et/ou PVC, quel que soit le système d'ouverture, ainsi que leurs accessoires, compléments et habillages
- Le vitrage, le calfeutrement de joints, la mise en œuvre des éléments de remplissage
- La mise en œuvre des fermetures intégrées
- La mise en œuvre des matériaux ou produits pour isolation thermique, acoustique, au feu et de sécurité
- Les travaux complémentaires d'habillage et de liaisons intérieures et extérieures
- Plafond, faux plafond, cloison, plancher, parquet cloué ou flottant, revêtement, escalier et garde corps, mettant en œuvre tout matériau relevant des technologies de la menuiserie
- Revêtements spéciaux de protection des bois limités au traitement préventif
- Travaux accessoires de charpente
- Travaux pour stands, expositions, fêtes et agencement relevant de la technologie menuiserie bois.

➤ Dans le cadre du métier déclaré, réalisez-vous **les spécialités suivantes:**

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| • Mise en œuvre de menuiseries fabriquées à partir de profilés bois lamellé collé | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Mise en œuvre de plaques alvéolaires translucides de tout type, ou de plaques pleines en PVC ou en polycarbonate..... | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Revêtement de sols sportifs et aires de jeux | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

Métier : Menuisier métallique et autres matériaux

Ce métier concerne la mise en œuvre de tout type de fenêtres, portes-fenêtres et portes, métalliques et/ou en matériaux de synthèse (autres que PVC) quel qu'en soit le système d'ouverture, ainsi que leurs accessoires, compléments et habillages, ainsi que des ensembles menuisés tels que :

- Façades-rideaux
- Fenêtres en bande avec trumeau
- Vérandas, verrières ou oriels
- Panneaux de façade avec allège
- façades – panneaux insérés ou filant horizontalement
- bloc-baies avec coffre de volet

Ces ensembles menuisés sont intégrés à l'ossature et comportent des éléments de remplissage pleins ou vitrés.

Ce métier de menuisier métallique comprend également pour les travaux concernés :

- le vitrage, le calfeutrement sur chantier de joints, la mise en œuvre de fermetures intégrées, la mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, au feu et de sécurité
- les travaux complémentaires d'habillage et de liaisons intérieures et extérieures

➤ Dans le cadre du métier déclaré, réalisez-vous les spécialités suivantes:

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| • Menuiseries mixtes (bois/aluminium, bois/acier, bois/PVC ou PVC/aluminium) | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Façades en Verre Extérieur Collé (VEC) réalisées : | | |
| – dans le cadre de la qualification professionnelle correspondante (1) | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| – sans qualification professionnelle correspondante | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Façades en Verre Extérieur Attaché (VEA)..... | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Mise en œuvre de plaques alvéolaires translucides de tout type, ou de plaques pleines en PVC ou en polycarbonate..... | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Menuiserie en matériaux de synthèse autres qu'en PVC | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Façades rideaux, façades panneaux, panneaux de façades ou de fenêtre en bande avec trumeau, en PVC ou autres matériaux de synthèse | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

(1) Qualification : tout certificat délivré par un organisme officiel tel que Qualibat, Qualifelec...

Rappel : la qualification doit être indiquée page 4

MÉTIERS DE LA FAMILLE SECOND ŒUVRE TECHNIQUE

Métier : Chauffagiste

Ce métier concerne la réalisation d'installations de chauffage et comprend les travaux accessoires suivants :

➤ Dans le cadre du métier déclaré, réalisez-vous **les spécialités suivantes**:

- | | |
|---|--|
| ■ supports d'appareils avec manutention et levage | ■ travaux annexes de fumisterie |
| ■ calorifugeage | ■ petite métallerie |
| ■ montage et pose de cloisons ou plafonds chauffants | ■ raccordement électrique du matériel |
| ■ travaux de maintenance et de dépannage concernant ces installations | ■ isolation thermique ou acoustique des installations de chauffage |
-
- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| • Montage et pose de cloisons ou plafonds chauffants | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Réalisation d'installations de chauffe-eau solaires et de réseaux de chauffage solaire dans le cadre strictement limité de l'adhésion au dispositif Qualisol millésimé | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Réalisation d'installations de chauffe-eau solaires et de réseaux de chauffage solaire en dehors du dispositif Qualisol millésimé | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Installation privative de géothermie par systèmes ou procédés (capteurs + pompe à chaleur + plancher chauffant) bénéficiaire d'un Avis Technique du CSTB, ou réalisé dans le cadre d'une qualification (type n° 5312 de Qualibat) ou réalisée avec le concours d'un bureau d'études techniques qualifié OPQIBI 1313 | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Installation privative d'aérothermie par systèmes ou procédés bénéficiaire d'un Avis Technique du CSTB ou réalisée dans le cadre d'une qualification (type 5312 Qualibat) ou réalisée avec le concours d'un bureau d'études qualifié OPQIBI 1313. | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

Métier : Plombier/Zingueur

Ce métier recouvre les installations sanitaires y compris les installations de production d'eau chaude sanitaire, les installations de gaz, les raccordements électriques nécessaires au bon fonctionnement de ces installations, les canalisations de toute nature et les travaux d'isolation acoustique et thermique y afférents (ainsi qu'occasionnellement les travaux de maçonnerie nécessaires au scellement des installations sanitaires précitées).

➤ Dans le cadre du métier déclaré, réalisez-vous **les spécialités suivantes**:

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| • Réseaux pour fluides médicaux ou spéciaux | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Réseaux d'arrosage de protection incendie | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Travaux de zinguerie limités exclusivement aux gouttières, descentes d'eaux pluviales et solins | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Réalisation d'installations de chauffe-eau solaires dans le cadre strictement limité de l'adhésion au dispositif Qualisol millésimé | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Réalisation d'installations de chauffe-eau solaires en dehors du dispositif Qualisol millésimé | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

Métier : Electricien

Ce métier concerne la réalisation de travaux neufs, d'extension, de modification, de rénovation d'installations électriques ainsi que la pose d'équipements électriques et également leur maintenance et leur entretien.

Ce métier comprend également les travaux accessoires de plâtrerie nécessaires au rebouchage des saignées recevant des gaines.

Dans le cadre du métier déclaré, réalisez-vous **les spécialités suivantes**:

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| • Chauffage électrique comprenant des cloisons ou plafonds chauffants | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Pose d'appareils à usage industriel | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Systèmes domotiques, de gestion technique centralisée, d'alarme et/ou de Télésurveillance | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Réalisation d'installations photovoltaïques raccordées au réseau (hors marché de pose des capteurs intégrés) dans le cadre strictement limité de l'appellation QUALIPV module Elec. | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

Métier : Climaticien / Frigoriste

Ce métier concerne la réalisation d'installations de conditionnement d'air et de ventilation à l'intérieur de tous bâtiments afin d'apporter les garanties dans les domaines de température, d'humidité relative, de pureté de l'air et la réalisation d'installation et d'isolation frigorifique. Il comprend également les travaux de maintenance et de dépannage de ces installations.

Dans le cadre du métier déclaré, réalisez-vous la spécialité suivante:

- Mise en œuvre de cloisons isothermiques OUI NON
 - Installation privative d'aérothermie air/air par systèmes ou procédés **bénéficiaire** d'un Avis Technique du CSTB ou réalisée dans le cadre d'une qualification (type 5412 Qualibat) ou réalisée avec le concours d'un Bureau d'Etudes qualifié OPQIBI 1313 OUI NON
-

Métier : Ascensoriste

Ce métier consiste en l'installation d'ascenseurs, monte-charge ou monte-personne.

Dans le cadre du métier déclaré, réalisez-vous la spécialité suivante:

- Escaliers, trottoirs roulants OUI NON
-

MÉTIER DE LA FAMILLE SECOND ŒUVRE FINITION

Métier : Carreleur

Ce métier couvre la réalisation de travaux de carrelage intérieur ou extérieur, de sol ou mur, comprenant les travaux accessoires de préparation des supports neufs ou anciens par enduits de lissage, application de matériaux d'interposition ainsi que la petite maçonnerie et l'isolation par chape ou forme flottante. Il comprend également la réalisation de l'étanchéité intérieure située en sous-faces du carrelage.

➤ Dans le cadre du métier déclaré, réalisez-vous **les spécialités suivantes**:

- Sols coulés..... OUI NON
 - Sols sportifs et aires de jeux OUI NON
 - Etanchéité intérieure des locaux..... OUI NON
-

Métier : Serrurier

Ce métier correspond à la pose d'éléments obtenus à partir de profilés et de tôles en tous métaux ou en matériaux de synthèse en utilisant, suivant le cas, les techniques de forgeage, pliage, rivetage, vissage, soudage, collage.

Il comprend la pose de persiennes, volets battants, coulissants ou roulants, portes coulissantes ou pliantes, portes sectionnelles, stores, jalousies, rideaux métalliques, grilles, portails, portes de garage et portes à tambour, y compris leur raccordement électrique ; ainsi qu'accessoirement la mise en œuvre de matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique ou acoustique dont plots antivibratiles ou panneaux phoniques.

➤ Dans le cadre du métier déclaré, réalisez-vous **les spécialités suivantes**:

- Pose de vérandas ou verrières OUI NON
 - Pose d'escaliers, de planchers ou de poutres en tous métaux OUI NON
 - Pose de planchers surélevés (ou faux planchers) et/ou faux plafonds OUI NON
 - Isolation industrielle..... OUI NON
 - Mise en œuvre de panneaux photovoltaïques intégrés au bâti, **dans le cadre limité** de l'appellation QUALIPV module Bat. (compris ou non la sous-traitance de la partie électricité)..... OUI NON
 - Mise en œuvre de panneaux photovoltaïques intégrés au bâti, **en dehors** de l'appellation QUALIPV module Bat. et sous-traitant la partie électricité à une entreprise qualifiée QUALIPV module Elec. OUI NON
-

Métier : Vitrier

Ce métier comprend la pose, la découpe et la mise en œuvre de produits verriers ainsi que les travaux accessoires d'encadrement et leurs joints d'étanchéité.

Ce métier ne comprend ni la réalisation de Verre Extérieur Collé (V.E.C.) ou de Verre Extérieur Attaché (V.E.A.), ni une quelconque intervention sur ces deux systèmes qui relèvent du métier de menuisier métallique.

➤ Dans le cadre du métier déclaré, réalisez-vous **la spécialité suivante**:

- Pose de film ou de couche rapporté sur vitrage OUI NON
-

Métier : Peintre

Ce métier comprend, outre les travaux courants de peinture, la réalisation des travaux accessoires de préparation et remise en état des plâtres, petits travaux de menuiserie, revêtements faïences murale intérieure, mise en œuvre de matériaux contribuant à l'isolation acoustique et thermique par l'intérieur et l'extérieur de technicité courante, revêtements souples intérieurs de mur, sol ou plafond.

➤ Dans le cadre du métier déclaré, réalisez-vous **les spécialités suivantes**:

- Revêtements résistants aux agressions mécaniques ou chimiques, décontaminants, ignifugeants ou imperméabilisants..... OUI NON
 - Enduits extérieurs à base de liant hydraulique OUI NON
 - Revêtements extérieurs d'imperméabilité de façade au liant synthétique OUI NON
 - Isolation thermique par l'extérieur OUI NON
-

Métier : Plâtrier / Plaquiste

Ce métier comprend les travaux de plâtrerie/cloisonnement ainsi que ceux d'isolation thermique intérieure.

Concernant la plâtrerie/cloisonnement :

Ce métier comprend tous travaux courants en plâtre, d'enduits verticaux ou horizontaux, de mise en œuvre de carreaux de plâtre, de cloisonnement léger, de plafond suspendu ou fixe, de doublage thermique ou acoustique intérieur ainsi que la pose d'huisseries.

Concernant l'isolation thermique intérieure :

Ce métier comprend la réalisation d'isolation thermique intérieure de parois, plafonds et combles, par tout procédé traditionnel y compris par projection, injection et insufflation dans le but d'augmenter la résistance thermique.

Le métier comprend également l'intégration de tout matériel ou produit contribuant à la ventilation et les fermetures associées.

➤ Dans le cadre du métier déclaré, réalisez-vous les spécialités suivantes:

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| • Conduit de fumée ou de ventilation à usage domestique et individuel..... | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Projection, injection ou insufflation d'isolant..... | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Isolation industrielle | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

Métier : Poseur de revêtements souples

Ce métier comprend la réalisation de revêtements intérieurs de sol et mur, en textile, plastique ou assimilé et comprenant les travaux accessoires de préparation des supports neufs ou anciens par enduit de lissage, application de matériaux d'interposition, d'isolation par chape ou forme flottante.

➤ Dans le cadre du métier déclaré, réalisez-vous les spécialités suivantes:

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| • Revêtements résistants aux agressions mécaniques ou chimiques, décontaminants, ignifugeants ou imperméabilisants | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Chapes rapportées fixes ou flottantes | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

Métier : Aménageur de cuisines/salles de bains

Ce métier comprend la réalisation des travaux de second œuvre nécessaires et destinés exclusivement à l'aménagement de :

- Cuisines à l'exclusion des cuisines des collectivités et des cuisines industrielles
- Salles de bains

IV. SPÉCIALITÉS PARTICULIÈRES

➤ Dans le cadre des métiers et/ou des marchés déclarés, exercez-vous les spécialités particulières suivantes :

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| • Usage d'explosifs..... | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Montage/levage pour le compte de co entrepreneurs ou de tiers | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Installations d'échafaudages ou d'étais mis à disposition de co entrepreneurs | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Travaux acrobatiques | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Déflocage et/ou décalorifugeage sur les ouvrages contenant de l'amiante | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Traitement curatif du bois | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

V. COÛT MAXIMUM DES CHANTIERS SOUMIS À L'OBLIGATION D'ASSURANCE

- Le coût maximum des travaux tous corps d'état des opérations de construction auxquelles vous participez à quelque titre que ce soit est inférieur à 15.000.000 € pour les ouvrages soumis à l'obligation d'assurance OUI NON

Si non : coût maximum : _____

VI. ANTÉCÉDENTS DU RISQUE

■ **ÊTES-VOUS (OU AVEZ-VOUS ÉTÉ) ASSURÉ**

POUR LE RISQUE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE OUI NON
POUR LE RISQUE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE NON OBLIGATOIRE OUI NON

SI OUI, pour la RCD obligatoire

• Assureur : Numéro de contrat :
 • Date d'effet du contrat : Date de résiliation :
 Cause précise de la résiliation :

SI OUI, pour la RCD non obligatoire

• Assureur : Numéro de contrat :
 • Date d'effet du contrat : Date de résiliation :
 Cause précise de la résiliation :

POUR LE RISQUE RESPONSABILITÉ CIVILE ? _____ OUI NON

SI OUI,

• Assureur : Numéro de contrat :
 • Date d'effet du contrat : Date de résiliation :
 • Cause précise de la résiliation :

■ **NOMBRE DE RÉCLAMATION OU DE DOMMAGES DONT VOUS AVEZ FAIT L'OBJET AU COURS DES 60 (SOIXANTE) MOIS ÉCOULÉS (pour le ou les risques correspondant aux garanties souhaitées) :**

- Montant des règlements ou évaluations :
- Causes et circonstances de ces réclamations : (si nécessaire joindre une annexe)

Garantie RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE	Garantie RESPONSABILITÉ DÉCENNALE NON OBLIGATOIRE	Garantie RESPONSABILITÉ CIVILE	Garantie DOMMAGES SUR CHANTIERS

JOINDRE LA SITUATION « SINISTRES » DÉTAILLÉE (nombre de coûts) CORRESPONDANT À CETTE PÉRIODE ET ÉMANANT DU OU DES ANCIENS ASSUREURS.

LA FORMULE DE GARANTIE QUE VOUS SOUHAITEZ SOUSCRIRE

GAN Assurances a mis au point pour les risques les plus courants une formule de garantie standard **F1** qui vous assure la couverture la plus adaptée. Merci de nous indiquer si cette formule **F1** vous convient en cochant la case ci-après ; si vous désirez pour certaines garanties de montants particuliers de garantie ou de franchise, vous voudrez bien le mentionner dans la colonne « **DEMANDES PARTICULIÈRES** » au regard de la garantie concernée.

GARANTIES	FORMULE F1 <input type="checkbox"/>	DEMANDES PARTICULIÈRES	
Responsabilité décennale obligatoire	OUI		
Responsabilité décennale non obligatoire	Option <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Garantie de bon fonctionnement	OUI		
Dommages immatériels consécutifs	OUI		
Responsabilité Civile Exploitation ou en cours de travaux	OUI		
Biens immobiliers confiés sur chantiers	OUI		
Responsabilité Civile après livraison ou après travaux	OUI		
Responsabilité Civile « Atteinte à l'environnement en cours de travaux »	Option <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Biens immobiliers confiés dans les locaux de l'Assuré	OUI		
Effondrement avant réception	OUI		
Dommages aux biens assurés sur chantiers	OUI		
Catastrophes Naturelles	OUI		
Défense pénale et recours (DPR)	Option <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Protection juridique (DPR + Info juridique téléphonique + Litiges de la Vie Professionnelle)		Option <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
<p>Remarque :</p> <p>Pour les risques particuliers, soit à raison des marchés que vous passez, soit à raison de travaux (Ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance) ou de spécialités particulières que vous auriez déclarés ci-avant, GAN Assurances vous propose une formule spécifique. Il en va de même si vous souhaitez souscrire des garanties, des montants ou de franchises particuliers.</p>			

VII. COMMENTAIRES ET/OU RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

TRÈS IMPORTANT/

Vous venez de répondre à un questionnaire relatif aux risques encourus en tant qu'artisan ou entreprise réalisant des travaux de construction dans le cadre des marchés et métiers déclarés.

Dans l'une ou l'autre des situations ci-dessous, il existe un besoin d'assurance spécifique (pouvant d'ailleurs relever d'une obligation d'assurance) dont l'étude peut-être faite, conjointement à la présente, à l'aide de la proposition correspondante (à remplir et à nous transmettre)

Veillez nous indiquer si vous exercez des activités de :

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| • promotion immobilière..... | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Vente d'immeuble à construire..... | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Vente après achèvement..... | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Mandataire du propriétaire..... | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Fabrication et/ou Négoce (y compris importation) de matériaux ou produits de construction vendus ou revendus et relevant de la responsabilité instituée par l'article 1792-4 du Code Civil.
Quelles que soient les garanties choisies, les dommages subis par ces matériaux ou produits ne sont pas couverts par les chapitres II- III et IV du contrat (compléter la proposition correspondante)..... | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • Maîtrise d'œuvre (ex. conception) pour le compte de tiers (missions assumées par le bureau d'études de l'entreprise relatives à des travaux réalisés ni par elle ni par ses sous-traitants)..... | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| • membre de groupements d'entreprises, solidaires et/ou conjoints..... | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

Renseignements complémentaires :

- Y a-t-il un service après-vente ? _____ Si OUI, en préciser la nature, la composition et le domaine d'intervention de ce S.A.V. :

- Etes-vous certifié ? _____ Si OUI, indiquez-en les références (joindre la copie des certificats détenus)

- Effectuez-vous des travaux à l'étranger ? _____ Si OUI, indiquez les pays, les domaines d'intervention et la durée maximale des missions

- Intervenez-vous sur les « existants » ? _____ Si OUI, indiquez le pourcentage représenté pour ce type de travaux par rapport à votre chiffre d'affaires annuel global _____ %

Commentaires éventuels :

LE PROPOSANT SOUSSIGNÉ CERTIFIE QUE TOUTES LES DÉCLARATIONS FAITES EN RÉPONSE AUX QUESTIONS CI-DESSUS SONT SINCÈRES ET EXACTES. TOUTE RÉTICENCE, FAUSSE DÉCLARATION INTENTIONNELLE, OMISSION OU DÉCLARATION INEXACTE DES CIRCONSTANCES DU RISQUE CONNUES DE LUI ENTRAÎNENT, SELON LE CAS, LES SANCTIONS PRÉVUES PAR LES ARTICLES L.113-8 ET L.113-9 DU CODE DES ASSURANCES (NULLITÉ DU CONTRAT OU RÉDUCTION PROPORTIONNELLE DE L'INDÉMNITÉ).

Fait à

, le

Cachet et signature OBLIGATOIRES du Proposant